

Conseil municipal du 06/11/2014

À 20H30

Présents : BARTHEROTTE Carole, DANES Richard, BOULOUCHE Jean-Denis, RIVIÈRE Marie-Ange, Abadie Christophe, MIATTO Marc, DORBES Jean-Luc, GISTAIN André, LABOULAIS Jean-Pierre, TRIPIER-MONDANCIN Odile, Alain Castel, BEZIAUD Pascale, CALLEDE Maud.

Excusés : MM. Aurélie ANTONIOTTI donne pouvoir à M. DANES Richard, LECUSSAN Corinne donne pouvoir à M. BOULOUCHE Jean-Denis

Secrétaire de séance : TRIPIER-MONDANCIN Odile

Appel des présents

Ouverture de la séance : 20h45

1. Approbation du dernier compte rendu

Seuls les présents au dernier conseil signent : 14 approuvent le compte-rendu.

2. Achat d'une remorque - 2014/050

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le camion RENAULT MASTER est en panne.

Pour permettre aux services techniques de réaliser leur travail dans de bonnes conditions, il convient d'acquérir une remorque afin d'équiper le nouveau véhicule utilitaire.

Monsieur DORBES Jean-Luc présente deux devis :

- Un devis de la société ROADY située à Muret (31) d'un montant de 1 231.58 € HT,
- Un devis de POLE VERT situé à NOE (31) d'un montant de 1 198.25 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'étudier ces devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir le devis de POLE VERT situé à NOE (31) d'un montant de 1198.25 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général pour cette acquisition,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet achat.

3. Travaux Placoplatre espace d'animations - 2014/051

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'étanchéité de l'espace d'animations ont été réalisés. Il informe l'assemblée qu'il convient de procéder aux réparations du plâtre du plafond.

Il présente un devis de l'Entreprise Générale de Plâtrerie de la Lèze située à Saint Sulpice Sur Lèze (31) d'un montant de 750 € HT, comprenant la reprise sur l'ancienne ossature du plafond en 1BA13 y compris finition par jointoiment et la mise en peinture du plafond repris sur 12 m², la pose d'éléments de finition sur puits de jour par un plat en alu blanc.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de l'Entreprise Générale de Plâtrerie de la Lèze située à St Sulpice sur Lèze (31) pour un montant de 750 € HT, afin de procéder aux réparations du plafond de l'espace d'animations sur 12 m².
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4. Choix du contrat de maintenance des exutoires de désenfumage de l'espace d'animations - 2014/052

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au contrôle annuel des bâtiments communaux, il est apparu que les exutoires de désenfumage étaient exclus de tout contrat de maintenance.

Monsieur le Maire présente deux offres à savoir :

- une proposition de la société SICLI d'un montant de 119 € HT,

- une proposition de la société ISCM d'un montant de 200 € HT

Il demande au Conseil de se prononcer.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de la société SICLI d'un montant de 119 € HT, pour la maintenance des exutoires de désenfumage de l'espace d'animations,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5. Choix du contrat de maintenance incendie – 2014/053

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au contrôle annuel des bâtiments communaux, il s'avère que des prestations complémentaires doivent être rajoutées au contrat de maintenance initial, afin d'être en conformité avec la sécurité incendie.

Monsieur le Maire présente une proposition réactualisée du contrat de maintenance de la société SICLI d'un montant de 1 397.90 € HT.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre réactualisée de SICLI d'un montant de 1 397.90 € HT, qui prend en compte les modifications demandées dans le cadre de la sécurité incendie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6. Convention abri containers - 2014/054

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place un abri pour les containers à ordures du quartier des quarts.

Il précise qu'il a rencontré avec deux élus Monsieur et Madame VOISIN propriétaires du terrain pouvant supporter cet abri qui sont favorables à ce projet.

Afin de réaliser cette opération, un projet de convention entre la commune et M. Mme VOISIN a été élaboré à propos de l'implantation d'un abri containers d'ordures ménagères en bordure de la voie communale numéro 3 du quartier des Quarts qui s'avère être l'endroit le plus adapté.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention au Conseil Municipal et lui demande de se prononcer.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention d'implantation d'un abri pour containers à ordures ménagères sur le terrain de M. Mme VOISIN,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

7. Demande d'éclairage public à la Girouette – 2014/055

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la SCI LOCAGIRE, propriétaire d'un local loué pour des activités artisanales et commerciales situé lieudit la Girouette à Capens, qui sollicite la commune pour l'installation d'un éclairage public en bordure de son terrain coté chemin communal.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter le SDEHG pour une étude technique et financière de cette demande de mise en place d'un éclairage public au lieudit la Girouette,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

8. Déplacement de l'abri bus à l'école – 2014/056

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le riverain le plus proche de l'abri bus situé aux écoles a fait part à la Mairie des nuisances occasionnées par les élèves et de ce fait a demandé le déplacement début 2014 de cet abri bus.

Après avoir pris contact avec les services du Conseil Général, ces derniers ont adressé la démarche à suivre. Pour cette opération des travaux sont à la charge de la commune, à savoir :

- * la mise hors tension de l'alimentation électrique avant le déplacement de l'abri bus existant,
- * la création d'une nouvelle plateforme en béton et d'une nouvelle alimentation électrique pour le futur emplacement.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter le SDEHG pour un devis de mise hors tension de l'alimentation électrique de l'abri bus existant et la création d'une nouvelle alimentation pour le nouvel emplacement,
- de demander des devis pour la création de la plateforme béton,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

9. Orientations budgétaires 2015

Point financier au 05-11-2014 :

Sur la totalité en dépense : 536 539 euros

Excédent 2013 : 265 928 euros

Fonctionnement : excédent 22 403 euros

Investissement : déficit : 132 338 euros

Il faudra rééquilibrer en faisant glisser du fonctionnement vers l'investissement.

Monsieur Jean-Denis BOULOUCH demande à ce qu'un débat soit mené pour mieux maîtriser le budget.

Il est demandé aux différentes commissions de fournir un prévisionnel en décembre.

Une demande prospective et financière a été faite à l'ATD sur les cinq ans à venir.

10. Questions diverses

Débat sur la location de la salle des fêtes lorsqu'elle sera aux normes.

Il s'agira de prévoir des tarifs pour les habitants de Capens et pour les extérieurs.

Discussion sur les grands projets : travaux d'urbanisation sur l'avenue Danflous et futurs aménagements.

Monsieur le Maire rappelle la demande d'un piétonnier sécurisé après le pont, il précise que cet équipement serait utilisé par les élèves se rendant à l'abri bus situé sur la RD 617 pour les lycées de Muret.

Etude du Conseil Général de Cazères pour un montant de 22 265 € HT, ces travaux pourraient être financés sur le programme des amendes de police (enveloppe annuelle de 50 000 euros pour laquelle la commune bénéficie d'une subvention de 40%).

Souci : hors agglomération il ne peut y avoir de passage clouté, dans le cas où le trottoir est refait, on ne peut avoir le passage clouté. Ce qui est problématique. Réunion prévue le 20 novembre à Carbonne pour une inscription de ces travaux en 2015.

Mise à jour des plans cadastraux.

Réunion prévu 18 novembre au Fossat (SMEDA).

Rencontre collectivités Haute Garonne : 18 novembre préparation des formations de la fonction publique et territoriale.

Cérémonie du 11 novembre, 17h15 : la lettre des anciens combattants sera lue par Monsieur le Maire.

Jean-Pierre LABOULAIS : Les crédits inscrits sur fêtes et cérémonies sont dépassés. Les Cadeaux de Noël sont imputés sur cette ligne de crédit est-ce normal ? Cette dépense peut-elle être déplacée sur le compte de la cantine, réponse ce n'est pas possible.

Monsieur Jean-Luc DORBES présente quelques demandes de la cantinière : changement des carafes en verre jugées dangereuses :

Le remplacement par des carafes en plastique représenterait un coût de 42 € (12 x 3.50 €). Cette acquisition sera réalisée en 2015.

D'autre part, lors de la visite médicale le service de médecine du travail a préconisé l'acquisition de gants de protections spécifiques pour l'utilisation du four. La paire de gants coûte 3.90 €, accord pour acheter ces gants.

Devis pour la réparation du camion (siège, embrayage, ...) : 1866, 14 euros HT. Peut-être que la courroie de distribution serait aussi à changer coût environ 500 €.

Point sur différents outils, point sur les chemins, tronçonneuse avec manche télescopique : 720 euros, modèle au-dessus 835 euros acquisitions futures.

Décision : vente du camion

Monsieur le maire demande si le conseil municipal est d'accord pour prendre ce point en délibération : accord du Conseil

11. Vente du camion RENAULT MASTER – 2014/057

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le camion RENAULT MASTER immatriculé 818 AWP 31 est tombé en panne.

Un devis de réparation a été demandé au Garage SOULA de LONGAGES (31).

Le montant des réparations à réaliser s'élèvent à 1 866.14 14 € HT, auquel il faudrait ajouter environ 500 € HT supplémentaire pour le changement de la distribution.

Compte tenu de la vétusté de ce véhicule, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si cette réparation est judicieuse.

Il précise que le garage SOULA se propose d'acheter ce véhicule pour un montant de 800 €.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de vendre le camion RENAULT MASTER immatriculé 818 AWP 31 au garage SOULA de LONGAGES, pour un montant de 800 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,
- de retirer ce bien portant le numéro 72 de l'état de l'actif de la commune.

12. Questions diverses

Un arbre sec a été coupé à l'école : question : est-ce qu'on en replante un ? Il est décidé d'en replanter un.

Contrat climatisation de la salle des fêtes. Cela ne sert à rien de dépenser 700 euros si on ne peut pas utiliser la salle. Ce contrat sera résilié à son terme.

Un courrier d'EDF est arrivé pour revoir le contrat du tarif jaune de l'espace animation.

Ce tarif n'existera plus fin 2015. Une rencontre avec EDF est à prévoir pour renégocier ce contrat.

La séance est levée à 23h33.